



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 553

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE ET MARINA – EXERCICE FINANCIER 2020)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le règlement n° 553 a été adopté.

Le règlement n° 553 entre en vigueur le 21 novembre 2019, jour de sa publication sur le site Web officiel de la Ville, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 21^e jour de novembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 21 novembre 2019 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 21 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de novembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier